



Pour savoir comment RBC® recueille, utilise et partage vos renseignements personnels dans le cadre de la fonction de liaison de carte, veuillez consulter la section Collecte et utilisation des renseignements personnels.

1. Les présentes conditions font partie des conditions du programme Avion Récompenses^{MC} et s'appliquent lorsque vous établissez un compte bancaire lié. Les termes clés qui ne sont pas définis dans les présentes conditions ont le sens qui leur est attribué dans les conditions du programme Avion Récompenses.

2. Définitions

Les termes « vous », « votre » et « vos » désignent le client d'un compte bancaire lié qui i) détient une carte de crédit ou de débit canadienne auprès d'une autre institution financière canadienne que la Banque Royale du Canada (une « autre institution financière », « AIF ») et ii) utilise un appareil pour accéder à la demande.

Les termes « Banque Royale », « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Royale du Canada.

Le terme « achat admissible » désigne l'achat d'un bien ou d'un service au moyen de votre compte bancaire lié auprès d'un commerçant participant qui respecte toutes les conditions de l'offre.

Le terme « appareil » désigne un appareil mobile, un ordinateur ou un autre appareil utilisé par vous pour accéder au programme Avion Récompenses et au service de regroupement.

Le terme « commerçant participant » désigne un commerçant tiers qui fournit des offres par l'intermédiaire du programme Avion Récompenses.

Le terme « compte bancaire lié » désigne un ou plusieurs comptes bancaires en ligne que vous avez auprès d'une AIF admissible.

Le terme « compte de membre » désigne le compte Avion Récompenses que vous avez créé lorsque vous vous êtes inscrit au programme Avion Récompenses.

Le terme « conditions » désigne les présentes conditions de liaison de carte.

Le terme « en règle » signifie que nous n'avons aucune raison de croire que vous i) avez commis ou pourriez commettre une fraude, ii) avez utilisé ou utiliserez le compte bancaire lié à des fins illégales ou que vous nous avez causé ou nous causerez une perte, iii) exploitez le compte bancaire lié de manière insatisfaisante ou contraire à nos politiques ou iv) avez enfreint les conditions d'une convention applicable au compte bancaire lié ou d'un service connexe.

Le terme « fournisseur de services » désigne une partie retenue par nous à laquelle vous donnez l'autorisation et l'instruction de fournir le service de regroupement.

Le terme « offre » désigne une offre promotionnelle de notre part, d'une autre société membre de RBC ou d'un tiers qui vous permet de recevoir des remises en argent, des rabais, des services étendus, des avantages et d'autres incitatifs et valeurs ajoutées.

Le terme « remise en argent » désigne l'argent en dollars canadiens obtenu à l'égard de certains achats de produits et services auprès des commerçants participants.

Le terme « renseignements d'ouverture de session » désigne les renseignements que vous devez entrer pour accéder à un

compte bancaire lié. Il peut s'agir d'un numéro d'identification du client, d'un nom d'utilisateur, d'un code d'accès, d'un mot de passe ou d'autres moyens d'identification.

Le terme « renseignements sur les comptes regroupés » désigne les renseignements sur les produits et services que vous détenez auprès d'une AIF qui fournit le compte bancaire lié, notamment vos nom et adresse, le type de compte, le numéro de compte, la devise, le solde et les renseignements sur les opérations.

Le terme « service de regroupement » désigne les caractéristiques, les fonctions, le contenu et les renseignements fournis par nous, les fournisseurs de service et les tiers à l'égard de chaque compte bancaire lié, y compris la récupération, la consolidation et l'organisation des renseignements sur les comptes regroupés pour nous permettre de déterminer l'admissibilité aux offres et d'exécuter les offres.

Le terme « services de tiers » désigne les produits et services fournis par un tiers qui peuvent être utilisés ou auxquels on peut accéder par l'intermédiaire du programme Avion Récompenses ou d'un tiers vers lequel nous vous orientons (y compris les commerçants participants) pour d'autres produits et services.

Le terme « services du fournisseur de services » désigne le contenu et les renseignements figurant dans le service de regroupement fournis par le fournisseur de services.

Le terme « tiers » désigne une partie autre que vous, nous ou une partie agissant à titre de fournisseur de services. Il comprend les commerçants participants et les parties qui fournissent les services de tiers.

Le terme « valeur » désigne une monnaie quelle qu'en soit la forme obtenue par suite de l'utilisation d'offres. Il peut s'agir de remises en argent ou de points Avion® lorsqu'ils sont associés à une offre.

3. Conditions générales

Les présentes conditions s'appliquent à la fonction de liaison de carte qui vous est offerte sans frais supplémentaires.

Lorsque vous vous inscrivez au programme Avion Récompenses et que vous ajoutez un compte bancaire lié, nous utiliserons votre opération et d'autres renseignements du compte bancaire lié pour vous présenter des offres personnalisées, des recommandations et du contenu promotionnel de notre part, d'autres sociétés membres de RBC et de tiers. Les comptes bancaires liés sont requis pour obtenir la valeur à l'égard de certaines offres et pour encaisser la valeur acquise associée lorsque la valeur est obtenue en remise en argent.

Les offres personnalisées, les recommandations et le marketing (contenu promotionnel) font tous partie intégrante du programme Avion Récompenses. En acceptant les présentes conditions, vous acceptez que nous vous présentions du contenu promotionnel en fonction des renseignements sur les comptes regroupés que nous recueillons.

4. Comment prendre part à la fonction de liaison de carte

Pour prendre part à la fonction de liaison de carte, vous devez avoir un compte bancaire lié et vous inscrire à la fonction de liaison de carte par l'intermédiaire du site www.avionrewards.com/fr/ ou de l'appli mobile Avion Récompenses. Si le compte bancaire lié est détenu conjointement, chaque titulaire conjoint doit adhérer séparément au programme.

5. Comptes bancaires liés et regroupement

Vous pouvez choisir d'ajouter un ou plusieurs comptes bancaires en ligne fournis par une AIF à votre compte de membre (le « compte bancaire lié »). Il vous incombe de saisir les renseignements exacts lors de l'ajout de votre compte bancaire lié. Nous ne sommes pas responsables des erreurs de votre part et nous ne sommes pas responsables si, pour quelque raison technique ou autre, vous ne pouvez pas ajouter un compte bancaire particulier à votre compte de membre.

Chaque compte bancaire lié ne peut être ajouté à votre compte de membre qu'une seule fois et ne peut être ajouté à plus d'un compte de membre. Vous ne pouvez pas établir plusieurs comptes de membre pour vous-même. Si le compte bancaire lié est détenu conjointement, le titulaire conjoint qui lie en premier le compte sera autorisé à établir un lien et à obtenir des gains sur les comptes associés.

Veuillez passer en revue la section « i) Conditions du service de regroupement » pour connaître les conditions supplémentaires applicables aux comptes bancaires liés.

Il peut s'écouler jusqu'à cinq jours ouvrables à compter de la date à laquelle un achat admissible est affiché dans votre profil de compte en ligne pour que la valeur obtenue s'affiche dans votre compte de membre.

Un compte bancaire doit être lié à votre compte de membre pendant au moins 15 jours civils au moment où vous choisissez d'encaisser la remise en argent obtenue et jusqu'à ce que vous receviez le Virement *Interac*[®]. Vous ne pourrez pas encaisser les remises en argent obtenues pendant une période au cours de laquelle votre compte de membre fait l'objet d'une retenue.

i) Conditions du service de regroupement

Établissement de comptes bancaires liés.

- Pour établir un compte bancaire lié, vous devez entrer vos renseignements d'ouverture de session à l'égard d'un compte bancaire lié. Vos renseignements d'ouverture de session seront stockés sous forme chiffrée et utilisés pour récupérer les renseignements sur les comptes regroupés afin de vous fournir le service de regroupement. Vous devez mettre à jour vos renseignements d'ouverture de session dès qu'ils changent afin que nous puissions récupérer les renseignements sur les comptes regroupés. Il vous incombe d'entrer les renseignements exacts lors de l'établissement de votre compte bancaire lié. Nous ne sommes pas responsables des erreurs de votre part.
- Pour chaque compte bancaire lié, vous nous donnez l'autorisation et l'instruction, ainsi qu'au fournisseur de service, de faire, en votre nom, tout ce qui est nécessaire pour vous fournir le service de regroupement, notamment en visitant le site Web de l'AIF qui vous fournit le compte bancaire lié et en fournissant vos renseignements d'ouverture de session ou d'autres renseignements nécessaires à l'inscription, à l'accès, à la récupération et au téléchargement des renseignements sur les comptes regroupés. Vous autorisez et demandez une ouverture de session automatique dans votre compte lié au moyen des renseignements d'ouverture de session que vous nous avez fournis pour récupérer les renseignements sur les comptes regroupés. Vous nous confirmez que vous avez le droit de nous donner cette autorisation et ces instructions. Par cette autorisation, le fournisseur de service recueillera vos renseignements sur les comptes regroupés.
- Vous pouvez mettre fin à la collecte de vos renseignements sur les comptes regroupés en supprimant un compte bancaire lié du programme Avion Récompenses. Une

fois qu'un compte lié est supprimé, nous cesserons de récupérer les renseignements sur les comptes regroupés pour ce compte et vous n'obtiendrez plus de valeur à l'égard des offres qui nécessitent un compte bancaire lié. Toute valeur obtenue pendant que votre compte bancaire lié était actif demeurera dans votre compte de membre et pourra être encaissée selon les conditions applicables. Les renseignements sur les comptes regroupés qui ont été recueillis lorsque le compte lié était actif seront conservés conformément à nos politiques de conservation des données standards. La suppression d'un compte bancaire lié ne met pas fin à votre utilisation de l'appli mobile ou du site Web Avion Récompenses. Si vous décidez de supprimer un compte bancaire lié et de subséquemment ajouter ce compte bancaire lié, nous assurerons le suivi et la comptabilisation de la valeur à compter de la date à laquelle vous ajoutez le compte bancaire lié. Vous n'obtiendrez aucune valeur pour les achats admissibles pendant la période où votre compte bancaire lié a été supprimé.

- Votre compte bancaire lié peut être déconnecté pour des raisons indépendantes de notre volonté (comme les changements apportés par votre institution financière ou l'exigence de l'AIF d'entrer de nouveau vos renseignements d'ouverture de session). Dans le cas où votre compte bancaire lié est déconnecté (pour une autre raison que votre choix de le supprimer), nous assurerons le suivi et la comptabilisation de toute la valeur obtenue pendant la période de déconnexion lorsque vous le reconnecterez, moyennant que votre compte bancaire lié ait été déconnecté pendant une période de 60 jours ou moins.
- Vous comprenez et convenez que nous ne sommes pas responsables du délai de traitement, de l'intégralité et de l'exactitude des renseignements sur les comptes regroupés. Les renseignements sur les comptes regroupés continuent d'être assujettis aux conditions imposées par l'AIF qui fournit le compte bancaire lié. Vous devez accéder au site Web ou au service en ligne de l'AIF qui fournit votre compte bancaire lié pour consulter les renseignements ou le contenu, y compris les avis, les divulgations ou les dénis de responsabilité.

Utilisation du service de regroupement. Vous reconnaissez que lorsque vous utilisez le service de regroupement, l'accès aux renseignements sur les comptes regroupés est donné et les renseignements sont récupérés en votre nom, et non au nom de l'AIF qui vous fournit le compte bancaire lié. Le service de regroupement n'est ni soutenu ni commandité par une AIF qui fournit un compte bancaire lié. Vous reconnaissez que l'AIF qui vous fournit le compte bancaire lié pourrait ne pas avoir consenti à l'accès aux comptes bancaires liés par l'intermédiaire du service de regroupement et ne pas en avoir connaissance. Il vous incombe de passer en revue vos conventions avec l'AIF afin de déterminer si la divulgation à une autre partie qui offre des services comme le service de regroupement est permise, quelles pourraient être les conséquences de cette divulgation et votre responsabilité relativement à celle-ci.

Limitation de responsabilité. Vous convenez que ni nous, ni aucune de nos sociétés affiliées ne serons responsables des dommages indirects, accessoires, particuliers, immatériels ou exemplaires, notamment les dommages à l'égard de la perte de profits, de survaleur, d'utilisation, des données ou d'autres pertes incorporelles, même si nous avons été informés de la possibilité de tels dommages résultant a) de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser le service de regroupement ; b) du coût d'obtention de biens et de services de remplacement ;

c) des produits, données, renseignements ou services achetés ou obtenus ou des messages reçus ou des opérations effectuées par l'intermédiaire ou à partir du service de regroupement ; d) de l'accès non autorisé à vos transmissions ou données ou de la modification de celles-ci ; e) des déclarations ou de la conduite de quiconque sur le service de regroupement ; ou f) toute autre question liée au service de regroupement.

ii) Tiers et fournisseurs de service

D'autres entités nous aident à fournir le service de regroupement. Nous utilisons des tiers et des fournisseurs de service pour nous fournir ou nous aider à fournir le service de regroupement ou les services de tiers. À l'exception des sociétés membres de RBC, nous ne commanditons ni ne soutenons aucun tiers et nous ne sommes affiliés ni associés à aucun fournisseur de service ou tiers.

Lorsque vous utilisez le service de regroupement.

- Vous pouvez seulement utiliser les services des fournisseurs de service à des fins personnelles ;
- Vous ne pouvez pas vendre, distribuer ou utiliser autrement les services des fournisseurs de service ou d'autres renseignements de l'appli ou du service de regroupement, et vous ne pouvez pas autoriser une telle distribution ou utilisation par quelqu'un d'autre ;
- Vous ne pouvez pas fournir ou mettre à disposition des services des fournisseurs de service à un fournisseur de produits ou de services similaires aux produits et services fournis par le fournisseur de service ;
- Vous comprenez et convenez i) que votre utilisation des services des fournisseurs de service est à vos risques et ii) que les services des fournisseurs de service sont fournis « en l'état » et « selon la disponibilité », et que nous déclinons expressément toutes garanties, expresses et implicites, relativement aux services d'un fournisseur de service et à tous les renseignements, produits et autres contenus inclus ou accessibles dans les services des fournisseurs de service, y compris les garanties concernant l'exactitude, l'intégralité, la qualité marchande ou l'adaptation à un usage particulier ;
- Vous convenez que nous, les tiers et les fournisseurs de service pouvons utiliser les renseignements et le contenu que vous fournissez par l'intermédiaire du programme Avion Récompenses et du service de regroupement pour créer et diffuser des rapports statistiques, d'établissement de profils, de rendement ou d'exploitation concernant le programme Avion Récompenses, y compris l'appli mobile Avion Récompenses et le service de regroupement. Ces rapports peuvent être transmis à des tiers, auquel cas les renseignements contenus dans les rapports ne vous seront pas attribués ;
- Même s'il est négligent, le fournisseur de service ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers vous des pertes ou des dommages causés par le programme Avion Récompenses et le service de regroupement ou liés de quelque façon que ce soit à ceux-ci. Ces pertes ou dommages comprennent notamment i) les dommages directs, accessoires, indirects, immatériels, particuliers, alourdis, punitifs ou exemplaires, ii) la perte de données, de profits, de renseignements, d'occasions, de revenus et de survaleur, et iii) les autres interruptions des activités et les pertes commerciales ou économiques.

6. Comptes en règle

Vous pouvez vous prévaloir de la fonction de liaison de carte si vous disposez d'un compte bancaire lié en règle.

Pour que vous puissiez accéder aux remises en argent obtenues, votre compte bancaire lié doit être en règle au moment du Virement *Interac*.

7. Interprétation

Toutes les questions et tous les différends qui concernent la fonction de liaison de carte et l'interprétation des présentes conditions seront réglés par nous à notre discrétion.

La division des présentes conditions en articles et autres subdivisions et l'utilisation de titres ne visent qu'à en faciliter la consultation et n'ont aucune incidence sur l'interprétation des dispositions.

De plus, le terme « notamment » désigne « y compris, sans limitation ».

8. Loi applicable

À l'exception des résidents du Québec, les présentes conditions sont régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales applicables en Ontario, sans égard aux dispositions sur les conflits de lois. En ce qui concerne les résidents du Québec, les présentes conditions sont régies par les lois de la province de Québec et les lois fédérales applicables au Québec.

9. Limitation et indemnisation

Vous êtes seul responsable de tous les renseignements ou du contenu que vous nous fournissez par l'intermédiaire de l'appli, du service de regroupement et des services de tiers.

Nous et les sociétés membres de RBC ne serons pas responsables des pertes, dommages, préjudices, blessures, retards ou inconvénients que vous avez subis à l'égard i) des présentes conditions, de l'appli mobile Avion Récompenses, du service de regroupement ou des services de tiers, ii) des instructions vous ayant été données, ou que vous avez données ou prétendez donner relativement au service de regroupement ou aux services de tiers, ou iii) des produits et services que vous obtenez ou achetez de nous ou d'un tiers vers lequel nous vous orientons. Ces pertes, dommages, préjudices, retards et inconvénients comprennent notamment i) les dommages directs, accessoires, indirects, immatériels, particuliers, alourdis, punitifs ou exemplaires, ii) la perte de données, de profits, de renseignements, d'occasion, de revenus et de survaleur, et iii) les autres interruptions des activités et pertes commerciales ou économiques. La limitation de responsabilité qui précède s'applique, peu importe la cause de l'action, même si nous ou une société membre de RBC avons été informés de la possibilité de tels dommages.

De plus, en aucun cas, même si nous sommes négligents ou si une société membre de RBC est négligente, nous ou une société membre de RBC ne serons responsables des pertes ou des dommages que vous subissez et qui sont attribuables à l'une ou plusieurs des causes suivantes :

- les actions ou une omission d'agir d'un tiers ou d'un fournisseur de service (et aucun de ces tiers ne sera considéré agir comme notre mandataire) ;
- les erreurs, omissions, inexactitudes ou autres insuffisances à l'égard du service de regroupement, des services de tiers ou des données que vous nous avez fournies, ou que vous avez fournies à une société membre de RBC, à un tiers ou à un fournisseur de service, y compris votre omission d'effectuer une mise à jour ;

- les retards, erreurs, interruptions ou omissions de notre part, d'une société membre de RBC, d'un tiers ou d'un fournisseur de service à l'égard de l'exécution des obligations envers vous en raison d'une cause indépendante de notre volonté ou de la leur, de défaillances du système ou de défaillances techniques ;
- les communications non sécurisées étant inexactes, interceptées, examinées ou modifiées par d'autres personnes ou non reçues par vous ;
- votre accès au service de regroupement ou aux services de tiers, notamment un retard ou une incapacité d'accéder au service de regroupement ou aux services de tiers ;
- votre omission de recevoir ou de consulter une communication qui vous a été présentée, et ni nous ni aucune société membre de RBC ne serons responsables des retards, dommages ou inconvénients que cette omission pourrait causer ; ou

- le défaut de vous acquitter de l'une de vos obligations aux termes des présentes conditions ou de vous conformer aux instructions que nous pourrions vous fournir de temps à autre relativement au programme Avion Récompenses et au service de regroupement.

Vous nous libérez et nous indemnisez à l'égard des réclamations, coûts et responsabilités découlant i) de votre utilisation de l'appli ou de votre accès au service de regroupement et aux services de tiers ou ii) de votre violation des présentes conditions.

10. Communiquer avec la Banque Royale

Pour tous les comptes bancaires liés : Utiliser la fonction pour nous joindre de la demande du programme Avion Récompenses.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

La collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels se feront conformément aux conditions du programme Avion Récompenses, au contenu des sections « Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale » et « Modes de prestation numériques – Confidentialité » (accessibles au www.rbc.com/rensperssecurite), qui font partie intégrante des présentes conditions.

De plus, la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels se feront conformément aux conditions suivantes :

Collecte de vos renseignements personnels

Nous pouvons de temps à autre recueillir des renseignements auprès de vous et à votre sujet, notamment :

- les renseignements que vous fournissez relativement à votre utilisation ou à votre réception du service de regroupement, y compris les renseignements sur les comptes regroupés et les réponses aux sondages que vous fournissez ;
- les renseignements techniques sur la façon dont vous interagissez avec l'appli mobile Avions Récompenses et le programme Avion Récompenses, y compris les pages visitées, le temps passé à utiliser l'appli, l'adresse IP et les renseignements sur l'identifiant de l'appareil.

Utilisation de vos renseignements personnels

Nous pouvons de temps à autre utiliser les renseignements personnels vous concernant que nous avons recueillis selon ce que les lois applicables requièrent et pour promouvoir nos produits et services, ainsi que les produits et services des sociétés membres de RBC et de tiers que nous choisissons, y compris en fournissant des offres ciblées qui pourraient vous intéresser.

Divulgation de vos renseignements personnels

Aux fins décrites dans la section « Utilisation de vos renseignements personnels », nous pouvons de temps à autre divulguer vos renseignements personnels, si les lois applicables ne l'interdisent pas, à nos employés, mandataires, entrepreneurs indépendants et aux autres sociétés membres de RBC, qui sont tous tenus d'assurer la confidentialité de ces renseignements conformément aux présentes conditions et aux lois applicables. Dans le cas où un fournisseur de services est situé à l'extérieur du Canada, il est lié par les lois en vigueur dans le territoire dans lequel il est situé, et les renseignements peuvent être divulgués aux termes de ces lois.

- Veuillez noter que nous ne divulguons pas vos renseignements personnels à des tiers. Les renseignements divulgués à des tiers (y compris les commerçants participants) ne seront fournis que sous forme agrégée ou sous une forme qui ne permet d'identifier personne.

Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels

Vous pouvez consulter en tout temps les renseignements que nous détenons à votre sujet, en vérifier le contenu et l'exactitude et les faire corriger au besoin ; cependant, l'accès pourrait être limité dans la mesure permise ou requise par les lois applicables. Pour accéder à ces renseignements ou pour poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous au moyen de la fonction de clavardage du programme Avion Récompenses.